



pour la qualité de vie des personnes âgées

La Grange du Château, 8 rue du Château,

38320 EYBENS - Courriel : [alertes38@free.fr](mailto:alertes38@free.fr)

Tél : 04 76 24 08 63, Secrétariat (9h-12h),

Site web : [www.alertes38.org](http://www.alertes38.org)

lundi 17 décembre 2007

Madame la Députée, Monsieur le Député,  
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le 10 Décembre le Sénat a voté à la sauvette un amendement visant à réintroduire le mécanisme de récupération sur succession pour les bénéficiaires de l'APA.

Nous prenons bonne note de l'engagement qu'a pris madame la Secrétaire d'Etat chargée de la solidarité à l'occasion de la séance consacrée aux questions au gouvernement de voir cet amendement retiré.

Cet épisode nous permet de vous faire part de notre attachement à l'APA, tout en estimant qu'elle devrait évoluer pour répondre encore mieux aux besoins des personnes en situation de perte d'autonomie.

En effet dans notre département, plus de 10.000 personnes à domicile fin 2006 contre 2571 fin 2002 ont bénéficié de cette allocation.. Elle a permis la réalisation de 1 572 000 heures par les services prestataires. C'est dire son impact sur l'emploi.

En établissements , fin 2006, 6011 personnes ont bénéficié de cette allocation.

Le succès de l'APA dans notre département tient en grande partie à la non récupération sur succession contrairement à la PSD (prestation spécifique dépendance) qui en prévoyait la récupération. De très nombreuses personnes âgées ont préféré ne pas bénéficier de la PSD pour ne pas amputer le patrimoine de leurs enfants et petits enfants.

L'association ALERTES restera particulièrement vigilante à l'égard de tout détournement des objectifs de l'APA, comme nous le laisse craindre cette première tentative.

Enfin, nous condamnons la méthode utilisée qui laisse mal augurer de l'avenir : **une mesure unilatérale prise sans concertation**

-alors que les personnes âgées devront payer une franchise sur leurs médicaments,

-qu'elles devront désormais payer une partie non négligeable de la redevance télé,

-qu'elles règlent un forfait hospitalier de plus en plus élevé...

- que doit s'engager dans les prochaines semaines un débat national sur le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Dans une lettre récente à Monsieur Xavier Bertrand, dont nous vous joignons copie, nous avons exprimé notre attachement à un financement solidaire et intergénérationnel de la dépendance.

Nous souhaitons que vous nous précisiez votre position sur l'ensemble de ces questions..

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs.

Jean GIARD  
Président d'ALERTES.